Commune de Nendaz
1996 Basse-Nendaz

Tél. 027 289 56 00
E-mail commune@nendaz.org

Aux citoyennes et citoyens de Nendaz

CONVOCATION

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée pour le

Mercredi 16 décembre 2026 à 20h00
à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz

L'ordre du jour est le suivant :

1. Nomination des scrutateurs
2. Approbation du protocole de la séance du 16 juin 2026
3. Approbation de la modification partielle du plan d'affectation de zones (PAZ) et du règlement communal des constructions (RCCZ) homologués par le Conseil d'Etat le 15 avril 1981 en vue de l'extension de l'école d'Aproz
4. Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection et l'extension du terrain de football synthétique du stade des Grangettes à Beuson
5. Présentation du plan financier 2027-2030 de la Commune
6. Approbation des décisions fiscales 2027
7. Approbation du budget 2027 de la Commune
8. Divers

Conformément aux dispositions légales, l'ensemble des documents en relation avec l'ordre du jour ci-dessus peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée primaire au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h ainsi que les mercredis de 14 h à 17 h.

Ils sont par ailleurs publiés sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org.

La version papier complète du budget peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 20.

L'Administration communale
et bourgeoisiale

Basse-Nendaz, le 24 novembre 2026